

Mont-Royal, le 17 mai 2013

Au Président et aux membres de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire,

attention : Monsieur Matthew Lagacé,  
Secrétaire suppléant de la Commission,  
1035 rue des Parlementaires, 3<sup>e</sup> étage, bureau 3.18,  
Québec. (Québec) G1A 1A3

Au sujet du projet de loi sur l'économie sociale. (Projet de loi 27)

Permettez que je justifie ma présence devant vous aujourd'hui. Je représente ici que moi-même, mais quitte à paraître prétentieux, j'ai pensé que le témoignage de mon expérience d'une carrière d'une soixantaine d'années dans le monde de l'économie sociale, tant au plan nation qu'international, pouvait être utile à votre réflexion.

Dès le début de ma carrière comme jeune avocat, je suis entré au service d'un réseau de coopératives. J'entrais ainsi dans le secteur de l'économie sociale. Je n'en suis jamais sorti. J'ai eu ce privilège de partager depuis ce temps avec des centaines de gestionnaires et des milliers d'employés et de bénévoles dans des entreprises et des associations dont la finalité est essentiellement le service aux membres et à la collectivité et dans un cadre de gestion démocratique en vue de créer une société plus juste et plus égalitaire.

J'ai alors mieux compris les mérites de la prise en charge citoyenne et du développement local et régional. J'ai appris que le « Un pour tous, tous pour un » vaut beaucoup plus que «le chacun pour soi » parce qu'il éduque à citoyenneté et aux conditions du «mieux vivre ensemble.»

Par surcroît, j'ai eu le privilège de participer activement à d'importants évènements qui ont marqué l'histoire du Québec : entre autres, j'ai été membre du comité du Conseil des affaires sociales et qui a donné lieu à trois rapports : (1) Deux Québec dans Un en 1989, Agir ensemble 1990 et un Québec solidaire 1992. Autant de rapports qui réfèrent à cette économie pluraliste. Et surtout qui réfèrent surtout aux vertus de l'associationnisme, de la solidarité, d'une plus grande égalité – autant de vertus qui se rapprochent de l'économie solidaire.

J'ai été membre de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec (1990-1991) et membre de son comité directeur. J'ai présidé le Forum pour l'emploi (1990-1998). J'ai présidé le fameux Sommet de l'économie de l'emploi et j'ai

présidé les États généraux sur les institutions démocratiques du Québec de 2002-2003. Sans oublier tous les autres sommets ou comités sectoriels – au cours desquels l’avenir du Québec était examiné.

Parmi tous ces évènements, celui, à mon avis, a eu le plus d’impact – le plus de résultats positifs furent le Sommet de l’économie et de l’emploi de 1996, dont le document de réflexion remis aux participants s’intitulait : *Pour un Québec économiquement solide et socialement solidaire*. Ce qu’on a appelé à l’époque le *Chantier de l’économie et de l’emploi* a adopté différents principes directeurs dont l’un d’eux était le suivant : *Le Chantier de l’économie et de l’emploi est d’avis que cette spécificité québécoise, soit celle d’une société évoluant dans un régime économique pluraliste, doit être réaffirmée et recommande que le gouvernement du Québec, dans sa législation, sa réglementation, ses structures gouvernementales et ses politiques, en tienne compte et agisse en conséquence*.

Les défis de l’époque étaient de taille : le défi d’un gouvernement fortement endetté et le défi d’un chômage désastreux. Un sommet dont les conclusions provoquèrent des actions concrètes : quant à l’endettement de l’État, l’objectif du déficit zéro dans un délai de quatre ans. Quant au chômage : reconnaissance du Chantier de l’économie sociale – vu la conviction largement partagée que le développement local, la création de PME sous la forme des entreprises de l’économie sociale non seulement étaient les moyens de créer des emplois stables, mais de créer des entités juridiques favorisant l’éducation à la démocratie et à la solidarité. Un mandat court – il était question d’un mandat de deux ans. À l’époque, déjà, le «chacun pour soi» auquel nous invitait les nouvelles théories économiques – celles d’une économie du bien-être individuel n’arrivaient pas à créer des emplois stables. C’est finalement l’économie du bien-être collectif qui a répondu aux attentes. Alors que le Chantier de l’économie sociale n’avait été créé que pour un temps limité, à l’échéance, devant des résultats positifs, le gouvernement confirma sa pérennité. Et le Chantier est toujours très vivant, comme vous le savez et contribue à collaborer au développement d’entreprises de l’économie sociale... Les entreprises de l’économie sociale démontrent, un peu partout dans le monde – et surtout au Québec – sa capacité à contribuer au développement économique et social de leur coin de pays.

En conséquence, l’annonce de ce projet de loi sur l’économie sociale fut moi une excellente nouvelle. Enfin, nous allions rallier sous une même appellation les associations et les entreprises qui partagent les mêmes valeurs fondamentales – ces valeurs qui sont l’inspiration d’une économie du bien-être collectif.

Cette loi s’impose pour deux raisons :

(1) Oui, il faut reconnaître par une loi l'importante contribution historique de l'économie sociale au développement socioéconomique du Québec, dans tous les secteurs d'activités. ux efforts de survie et de progrès de la nation québécoise. Je dis «historique» puisque dès le début du XXe siècle, des citoyens se sont regroupés dans des entreprises sous contrôle démocratique, des coopératives pour répondre à l'appel de « créer un rempart financier fort solide pour nous protéger contre nos adversaires et nos rivaux» comme le disait Alphonse Desjardins. Pour ce faire, ils ont choisi de créer des entreprises sous contrôle démocratique dont l'ensemble des activités économiques est réalisé à des fins sociales afin de répondre aux besoins de ses membres et de la collectivité. (Art.3) Une contribution «historique» grâce aussi aux agriculteurs qui ont créé des coopératives pour assurer, par la solidarité, la pérennité de leurs entreprises et mettre ainsi fin à l'exode vers les États-Unis. Aujourd'hui, on ne peut imaginer le Québec d'aujourd'hui sans la présence de ces entreprises plus que centenaires, ces «noyaux durs» dans l'économie du Québec, ces entreprises inaliénables (non opéables, comme disent les Français) auxquels se sont ajoutées depuis des entreprises de cette économie sociale dans tous les secteurs d'activités.

(2) Cette loi s'impose pour une deuxième raison. Dans un monde en profonde turbulence comme celui d'aujourd'hui; dans ce monde qui propose des règles internationales sur lesquels les populations n'ont aucun contrôle; dans ce monde où se propage l'idée d'une pensée unique fortement influencée par le seul pouvoir économique et financier d'un ultralibéralisme qui, aujourd'hui, ne répond plus aux besoins de l'ensemble des populations.

Depuis que fut annoncé le triomphe du néolibéralisme (les années 1970),la situation mondiale n'a pas cessé de se détériorer. À cause de ces normes internationales généralisées, la démocratie est en crise. Les populations constatent que le Nouveau Monde les éloigne des engagements nationaux inscrits dans les grandes chartes des droits de l'homme et visant à une société plus juste, plus égalitaire, plus solidaire.

Ce qui fait dire à Joseph Stiglitz (ex-chef économiste démissionnaire et vice-président de la Banque mondiale et qui résume ce que des milliers d'autres observateurs de l'évolution des sociétés disent):

*« Il est urgent aujourd'hui de repenser le monde, de réformer une science économique qui s'est fourvoyée, entraînant dans son sillage l'accroissement des inégalités, la montée de la pauvreté ou l'aggravation de la crise environnementale. »*

La crise de 2008 a définitivement déclenché la recherche d'une alternative. C'est alors développé une certaine mouvance pour ralentir les effets négatifs du néolibéralisme exacerbé. Pour répondre aux appels des populations indignées.

Déjà, plusieurs pays ont adopté des lois sur l'économie sociale. De plus, en 2009, l'ONU adoptait une résolution annonçant que l'année 2012 serait l'Année internationale des coopératives. Dans cette résolution l'ONU encourage ses 194 membres à faire la promotion de la participation citoyenne et à la création d'entreprises coopératives.

On assiste aussi à une mouvance vers la participation citoyenne. Récemment, l'Union des municipalités du Québec a proposé un Livre Blanc sur les municipalités de l'avenir (une avenir proche) dans lequel il est affirmé que la municipalité étant la première ligne du service public, le premier lieu d'expression de la démocratie, et la principale voie d'accès à la culture, il y a lieu de faire en sorte d'assurer un retour vers le développement local et régional, ce qui ne contredit pas l'ouverture au monde, mais qui fait réaliser que le local est le lieu privilégié pour la pratique d'une démocratie à laquelle les populations peuvent croire.

Alors que le XXe siècle a été le siècle des États et des entreprises, il devient possible que le XXIe siècle soit le siècle des citoyens – à la condition qu'on assure d'une façon permanente leur éducation citoyenne. Or, les entreprises de l'économie sociale sont des lieux d'éducation citoyenne. Pas suffisant, évidemment, mais complémentaire et quotidien.

Par la reconnaissance du rôle important des entreprises de l'économie sociale sur le plan des coopératives sur le plan de la participation citoyenne, sur le plan de l'éducation à la démocratie, sur le plan de l'égalité des droits et des chances, sur le plan de la solidarité, la loi sur l'économie sociale confirme cette approche. À mon avis, elle est celle que le Québec n'a pas le choix de ne pas accepter et de ne pas vivre. Nous sommes un grand peuple, je n'en doute pas, mais nous ne sommes pas nombreux. Nous n'avons pas le choix de l'individualisme. La seule économie du bien-être individuel ne convient pas à notre collectivité. Nous réussissons mieux quand nous travaillons ensemble au bonheur de tous.

Je souhaite que cette loi-cadre soit aussi le rempart qui assure l'orthodoxie des valeurs et des pratiques qui sont exclusives aux entreprises de l'économie sociale. Les valeurs des entreprises qui se veulent les entreprises d'une social-démocratie ne doivent concéder aucun compromis à un autre système économique. Faire des compromis pour inviter des partisans du «chacun pour soi» à devenir des prétendus coopérateurs ou

mutualistes, c'est faire entrer des loups dans la bergerie. Ces deux intervenants n'entretiennent pas le même projet : ils ne doivent pas cohabiter. Sur ce plan, la vigilance s'impose puisque le gouvernement fédéral n'hésite pas à travailler en ce sens.

Les meilleures périodes de l'histoire du Québec, à mon avis, ont été – et seront - celles où notre système socio-économique sera celui d'une économie en vue du bien-être collectif. Notre fierté ne sera pas celle d'avoir réussi à créer une minorité de riches – mais d'avoir créé une société où chacun et chacune a une place égale à celle des autres sur le plan des droits et des chances, où chacun et chacune a un rôle à jouer, et où règnent la solidarité et la fraternité.

C'est que ma longue carrière dans le monde de l'économie sociale m'a enseigné.